

— séance —
du conseil municipal

Séance du : 7 octobre 2022
A 18 heures 30
26 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme LELUBRE, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, Mme FORFERT, M. CERF, M. CAËLLETE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme WERTHE, M. CARRELLI, M. MEIGNEL et Mme BARREAU.

Etaient absents excusés : M. TONIAZZO (qui a donné procuration de vote à M. LACK), M. NILLES (qui a donné procuration de vote à M. ZAROOUR), M. AVANZATO (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), Mme CABALLE (qui a donné procuration de vote à Mme RIBLET), Mme THIROLOIX (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), M. SAYIN (qui a donné procuration de vote à M. POLLO), Mme PASSA (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet, M. MORIN, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : M. FOURRIER, Adjoint au Maire, assisté de Mme MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION	3
1 / Finances	3
1.1 / Approbation du projet de mise en place de manifestations autour du projet « Mémoires partagées » et demande de subvention	3
1.2 / Mise en place de la gratuité des activités périscolaires pour les réfugiés ukrainiens	4
2 / Ressources Humaines.....	5
2.1 / Suppression et création de postes d'adjoint d'animation à temps non complet...	5
2.2 / Suppression et création de postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet.....	6
2.3 / Suppression et création de postes d'adjoint technique.....	7
2.4 / Mise à disposition d'un agent comptable	8
3 / Sécurité.....	9
3.1 / Désignation du correspondant « Incendie et Secours »	9
II / RAPPORT D'INFORMATION.....	10
II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire.....	10
III / INTERVENTIONS ORALES	10
III.1 / Mme Liliane WERTHE, Conseillère Municipale du Groupe « Mieux vivre à Maizières » souhaite poser une question sur le Parc de Brioux.....	10
III.2 / Intervention orale de Mme Christiane LELUBRE, Adjointe au Maire, sur les brîoches de l'amitié.....	12
III.3 / Intervention orale de M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire, sur les équipements sportifs de la Ville.....	12
III.4 / Intervention orale de M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, sur la situation énergétique de la Ville.....	13

Constatant que le quorum est atteint, le Maire souhaite la bienvenue à M. Didier CERF, nouveau Conseiller Municipal qui remplace Mme Hadda KASMI, Conseillère Municipale démissionnaire.

Puis, il donne lecture de l'ordre du jour et propose l'ajout d'un point supplémentaire, à savoir la mise en place de la gratuité des activités périscolaires pour les réfugiés ukrainiens.

Ce point accepté à l'unanimité, le Maire propose aux Conseillers Municipaux désireux de poser une question en fin de séance à se manifester. Ainsi, Mme Liliane WERTHE, Conseillère Municipale du Groupe « Mieux vivre à Maizières » souhaite poser une question sur le Parc de Brioux, Mme Christiane LELUBRE, Adjointe au Maire, souhaite faire une intervention orale sur les brioches de l'amitié, M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire, souhaite s'exprimer sur les équipements sportifs de la Ville et M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, souhaite faire un point sur la situation énergétique de la Ville.

Avant de débiter l'ordre du jour, le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 8 septembre dernier ; ce dernier est adopté à l'unanimité.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION

1 / Finances

1.1 / Approbation du projet de mise en place de manifestations autour du projet « Mémoires partagées » et demande de subvention

Rapporteur : Mme ADAMCZYK, Adjointe au Maire.

Dans la continuité de l'opération « Moselle déracinée » menée en 2021, la Municipalité proposera des manifestations en mai 2023, en lien avec l'histoire de notre département et de ses habitants entre 1940 et 1945. C'est dans ce cadre qu'elle porte le projet « Mémoires partagées ». Celui-ci consistera en la collecte de témoignages, sous forme d'enregistrements sonores d'anciens évacués par des jeunes adolescents du Service Jeunesse et Sports. A partir de cette collecte de témoignages, la Médiathèque, par l'intermédiaire d'un photographe professionnel, proposera une exposition de portraits photographiques des témoins de la guerre et des jeunes reporters.

En parallèle, elle mettra en place deux expositions, la première « Prisonniers et leurs Alliés » prêtée par l'Association Ascomemo et la seconde « Déracinées de Moselle » prêtée par le Département. En clôture de ces expositions la Médiathèque proposera une conférence autour des « Malgré-nous » animée par Philippe Wilmouth, Président de l'Association Ascomemo. La réalisation de ce projet nécessitera un effort financier pour le budget de notre Commune.

Le plan de financement du projet incluant l'ensemble des coûts s'établit comme suit est détaillé dans le projet de délibération ci-dessous.

En conséquence, je vous prie :

- d'approuver l'enveloppe prévisionnelle de ce projet ainsi que son plan de financement exposé ci-dessus,
- de m'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour le financement du projet conformément au plan de financement,

- de m'autoriser à signer toute convention avec le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du financement dudit projet,
- de s'engager à porter au budget de la Commune la subvention qui serait obtenue auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Avec 33 voix pour : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme LELUBRE, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, M. NILLES, M. CAEILLETE, M. AVANZATO, M. MAIAU, M. LEGRAND, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN, Mme WERTHE, Mme PASSA, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme BARREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de mise en place d'une série de manifestations à la Médiathèque autour du projet « Mémoires partagées »,

CONSIDÉRANT que la mise en place de ces animations au sein de la Médiathèque s'inscrit dans une continuité de l'opération « Moselle déracinée » menée en 2021,

APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle du projet de 2000 € TTC ainsi que son plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant TTC
Montage et impression des portraits (20 au total)	1440 €	Aide publique	
Achat de livres autour de la Moselle annexée 1940-1945	260 €	Département de Moselle (Appel à projets 2022/2023 « Moselle annexée »)	1000 €
Location exposition Ascomemo	300 €	Autofinancement	
		Commune de Maizières-lès-Metz	1000 €
Total dépenses	2000 €	Total ressources	2000 €

AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour le financement du projet conformément au plan de financement,

AUTORISE le Maire à signer toute convention avec le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre du financement dudit projet,

S'ENGAGE à porter au budget de la Commune la subvention qui serait obtenue auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

1.2 / Mise en place de la gratuité des activités périscolaires pour les réfugiés ukrainiens

Rapporteur : M. ZAROOUR, Adjoint au Maire.

Le 3 juin dernier, le Conseil Municipal avait délibéré afin d'accorder la gratuité pour les réfugiés ukrainiens des activités périscolaires et extrascolaires.

Cette aide concrète venait compléter une motion de soutien au peuple ukrainien ainsi qu'un certain nombre de mesures qui ont permis de venir en aide aux réfugiés ukrainiens en France ou en Pologne.

A la suite de la délibération, quelques familles ont inscrit leurs enfants lors des activités proposées par le Service Périscolaire et Extra-Scolaire. Il est proposé de poursuivre ce dispositif sur l'année scolaire 2022-2023 et d'accorder la gratuité aux réfugiés ukrainiens pour les activités périscolaires jusqu'au 7 juillet 2023.

Le Conseil Municipal,

Avec 33 voix pour : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme LELUBRE, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, M. NILLES, M. CAEILLETE, M. AVANZATO, M. MAIAU, M. LEGRAND, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN, Mme WERTHE, Mme PASSA, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme BARREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les recommandations émises par les services de l'Etat dans le cadre des directives d'accueil des réfugiés ukrainiens,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Maizières-lès-Metz d'accueillir aux mieux les personnes fuyant ce conflit,

DECIDE la mise en place de la gratuité des services périscolaires pour les familles de réfugiés ukrainiens hébergés dans la Commune jusqu'à la date du 7 juillet 2023 inclus.

2 / Ressources Humaines

2.1 / Suppression et création de postes d'adjoint d'animation à temps non complet

Rapporteur : M. ZAROOUR, Adjoint au Maire.

Les agents du Service périscolaire et extrascolaire se sont vu proposer des contrats à la rentrée scolaire tenant compte à la fois des besoins de la Collectivité et des demandes des agents (via un formulaire de positionnement sur le temps scolaire et extrascolaire et discussion avec le chef de service).

Afin d'ajuster le temps de travail au plus proche de ce qui est pratiqué sur le terrain, il est nécessaire de procéder à des ajustements de temps de travail.

Aussi, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 25 heures par semaine à compter du 15 octobre 2022,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 6 heures 30 par semaine à compter du 1er novembre 2022,

et créer les postes suivant :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 26 heures 30 par semaine à compter du 15 octobre 2022,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 6 heures 49 minutes par semaine à compter du 1er novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Avec 33 voix pour : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOR, Mme LELUBRE, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, M. NILLES, M. CAEILLETE, M. AVANZATO, M. MAIAU, M. LEGRAND, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN, Mme WERTHÉ, Mme PASSA, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme BARREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE de supprimer 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 25 heures par semaine à compter du 15 octobre 2022 ainsi qu'1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 6 heures 30 par semaine à compter du 1er novembre 2022,

DECIDE de créer 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 26 heures 30 par semaine à compter du 15 octobre 2022 ainsi qu'1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 6 heures 49 par semaine à compter du 1^{er} novembre 2022,

CHARGE le Maire de procéder aux nominations,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2.2 / Suppression et création de postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet

Rapporteur : Mme RIBLET, Conseillère Municipale.

Dans le cadre de modifications d'heures d'enseignement au Conservatoire de Musique pour l'année scolaire 2022-2023 il est rendu nécessaire une variation du temps de travail hebdomadaire sur certains postes.

Aussi je vous prie de bien vouloir m'autoriser à supprimer, à compter du 15 octobre 2022 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 3h/semaine,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 5h/semaine,

et m'autoriser à créer, à compter de la même date :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 4h/semaine,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 5h30/semaine.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Avec 33 voix pour : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROUB, Mme LELUBRE, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, M. NILLES, M. CAEILLETE, M. AVANZATO, M. MAIAU, M. LEGRAND, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN, Mme WERTHE, Mme PASSA, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme BARREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 3h/semaine ainsi qu'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 5h/semaine, à compter du 15 octobre 2022 et de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 4h/semaine ainsi qu'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 5h30/semaine, à compter de la même date,

CHARGE le Maire de procéder aux nominations,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2.3 / Suppression et création de postes d'adjoint technique

Rapporteur : M. POLLO, Conseiller Municipal.

Un agent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste au Service des agents ménagers a quitté la Collectivité.

Le nouvel agent recruté dispose du grade d'adjoint technique, il s'avère donc nécessaire de supprimer le précédent poste afin d'en recréer un sur le grade précité. De plus, le poste portait sur un temps de travail non complet de 20h05/semaine mais, suite à une harmonisation du temps de travail entre les sites, il ne paraît pas cohérent de maintenir c'est 5 minutes de supplément.

Aussi, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à supprimer, à compter du 15 octobre 2022, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classé à temps non complet de 20h05/semaine et m'autoriser à créer, à compter de la même date, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 20h/semaine.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Avec 33 voix pour : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROUB, Mme LELUBRE, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, M. NILLES, M. CAELLETTE, M. AVANZATO, M. MAIAU, M. LEGRAND, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN, Mme WERTHE, Mme PASSA, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme BARREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE de supprimer, à compter du 15 octobre 2022, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 20h05/semaine et à créer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 20h/semaine, à compter de la même date,

CHARGE le Maire de procéder aux nominations,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2.4 / Mise à disposition d'un agent comptable

Rapporteur : Mme FORFERT, Conseillère Municipale.

La Ville de Moyeuvre-Grande a recruté par voie de mutation un agent comptable au sein des effectifs de la Ville de Maizières-lès-Metz.

Il n'est pas possible en l'état de réduire le délai de préavis de 3 mois de l'intéressé ayant demandé sa mutation. Il est néanmoins possible de mettre à disposition de la Ville de Moyeuve-Grande cet agent de manière anticipée au préavis de 3 mois pour une durée hebdomadaire à déterminer.

Une convention de mise à disposition sera proposée à compter du 8 octobre 2022 jusqu'au départ programmé de l'agent soit le 11 novembre 2022.

3 / Sécurité

3.1 / Désignation du correspondant « Incendie et Secours »

Rapporteur : M. FOURRIER, Adjoint au Maire.

La loi MATRAS du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels impose la désignation d'un correspondant « Incendie et Secours ».

Ce correspondant à un rôle central en matière de sécurité civile, il sera l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans la Commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a notamment pour mission l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la Commune. Dans ce cadre, il peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la Commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la Commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Au vu des éléments précités, je vous propose de désigner M. François LACK, Adjoint au Maire, en tant que correspondant « Incendie et Secours ».

Le Conseil Municipal, après délibération,

Avec 33 voix pour : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK; Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme LELUBRE, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, M. NILLES, M. CAEILLETE, M. AVANZATO, M. MAIAU, M. LEGRAND, Mme CABALLE, Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN, Mme WERTHE, Mme PASSA, M. CARRELLI, M. MEIGNEL, Mme BARREAU,

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels qui impose la désignation d'un correspondant « Incendie et Secours »,

CONSIDERANT que cette loi invite les Collectivités à désigner au sein des membres élus un correspondant « Incendie et Secours » qui aura un rôle central en matière de sécurité civile en étant l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans la Commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies,

DESIGNE M. François LACK, Adjoint au Maire, en tant que correspondant « Incendie et Secours ».

II) RAPPORT D'INFORMATION

II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire

Dans sa séance du 4 septembre 2020, votre Assemblée m'a donné délégation, pour la durée de mon mandat, des attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la rédaction qui vous a été proposée à cette date.

Ayant exercé depuis une de ces compétences ainsi consenties, je me dois de vous en informer, comme l'exige l'article L.2122-23 du code susvisé.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de moins de 215 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services et de moins de 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux, soit des marchés à procédure adaptée, a été conclu le contrat suivant :

- Le marché relatif à la réalisation des missions d'études, d'expertise, de simulation et d'assistances financières, n° 22-07, passé dans le cadre du groupement de commandes constitué entre la Ville et Rives de Moselle, est conclu avec le Cabinet EXFILO Sàrl. Le marché, signé le 3 août et notifié le 6 septembre 2022, est d'une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026. Le marché étant à bons de commande, son montant exact sera fonction des missions réellement commandées et exécutées en application des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires, dans la limite de 0 € HT en montant minimum et de 100 000 € HT en montant maximum.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ces informations.

III) INTERVENTIONS ORALES

III.1 / Mme Liliane WERTHE, Conseillère Municipale du Groupe « Mieux vivre à Maizières » souhaite poser une question sur le Parc de Brioux

Mme Liliane WERTHE, Conseillère Municipale du Groupe « Mieux vivre à Maizières » rappelle qu'une partie de la population et notamment les habitants du quartier du Parc de Brioux, est opposée au projet de Wakepark et une pétition d'un millier de signatures avait été adressée à ce sujet à la Municipalité.

Mme WERTHE souhaiterait que le Maire établisse un bilan du projet sur ces deux premiers exercices et rappelle que malgré ces deux saisons de fonctionnement, les inquiétudes persistent notamment sur la qualité des eaux de baignade. Mme WERTHE rappelle également que la baignade est interdite dans les étangs du Parc, exceptée pour le Wakepark.

Elle s'interroge sur la qualité des eaux et sur la périodicité des analyses qui paraît faible. En effet, les eaux stagnantes sont des eaux de baignade à surveiller et Mme WERTHE s'interroge sur le fait de se contenter d'une ou deux analyses.

L'autre préoccupation est le devenir de ce projet de loisirs. Va-t-il rester en l'état ou est-il amené à se développer avec notamment l'installation d'un téléski comme prévu dans le projet initial et l'ouverture d'un restaurant, initialement prévue également ?

Mme WERTHE indique que les membres de son Groupe estiment que ce projet dénature ce beau site naturel et il interroge car il fait courir de nombreux risques aux nombreuses espèces qui peuplent ce parc naturel.

Mme WERTHE rappelle que le Maire évoquait une étude d'impact à sujet dont les membres de son Groupe avait demandé la copie en juillet 2021 mais dont ils n'ont jamais été rendus destinataires.

Elle s'interroge sur le fait que ces informations n'ont pas été transmises et sur ce manque de transparence.

Face au silence de la Municipalité, Mme WERTHE s'interroge si cette étude a été effectivement réalisée. Elle indique que, face aux habitants, le Maire s'est voulu rassurant en déclarant qu'une étude d'impact sera faite pour un tel projet. Elle déclare que ce n'est peut être pas une obligation légale pour le porteur de projet mais pour le Maire de la Commune et pour tous les amoureux du Parc, c'est une obligation morale. Cette étude avait été annoncée et Mme WERTHE demande au Maire s'il a tenu son engagement.

Le Maire répond à Mme WERTHE qu'il essaye d'honorer ses nombreuses obligations morales et indique qu'il a effectivement exigé du porteur de projet une étude d'impact (faune/flore). Celle-ci a bien été faite mais pas au moment où l'Opposition en a fait la demande.

Cette étude conclut à un impact très limité sur la faune et sur la flore du Parc de Brieux. Le Maire précise que celle-ci a d'ailleurs été financée par le porteur de projet.

Le cas échéant, la Ville aurait pu mener elle-même une étude sur le sujet ce que pour l'instant, elle n'a pas fait car le projet de téléski n'a pas progressé et une étude a déjà été effectuée. L'activité se limite à l'Aquapark qui fonctionne durant la période estivale et accueille de nombreuses familles. A contrario de l'activité 2021 qui a été difficile, eu égard à la météo, l'été 2022 a été une grande réussite pour eux puisque le site n'a pas désempli de l'été et a connu une fréquentation très importante. Le Maire souhaite rassurer Mme WERTHE et son groupe sur le plan de l'analyse de l'eau puisque l'exploitant de la structure gonflable doit à la Ville plusieurs analyses, sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé et les analyses ont toutes été fournies en temps et en heure et elles s'avéraient impeccables quant à la qualité de l'eau ; non pas comme de l'eau de baignade puisque ce n'est pas considérée comme telle mais comme de l'eau pouvant accueillir ponctuellement des personnes utilisant ces structures gonflables. C'est une nuance technique qui existe sur le plan de la réglementation ; il n'y pas de natation au sens où on l'entend mais il y a un usage de l'eau.

Sur le télésiège nautique, le Maire a bien noté qu'une partie du public était réservée mais il indique qu'une autre partie est enthousiaste. Il explique qu'il est difficile de trouver la bonne mesure car il y a des attentes différentes en fonction du public.

Le Maire est en train de travailler sur ce sujet au titre de Rives de Moselle et avec l'Eurométropole de Metz puisque ces entités travaillent sur un projet global de gestion du Plan d'eau de Saint Rémy. Ce plan de Saint Rémy regroupe tous les étangs entre Maizières-lès-Metz et Woippy qui longent la Vallée de la Moselle.

Sur le plan d'eau de Saint Rémy, on trouve les Communes de Maizières-lès-Metz, Hauconcourt et Argancy qui relèvent de Rives de Moselle et celles de Woippy et la Maxe qui relèvent de l'Eurométropole de Metz. Il y a donc matière à travailler sur ces sites en lieu et place d'une gestion actuelle très classique depuis plusieurs décennies effectuée par l'Etablissement Public Foncier de Grand Est.

Ce plan d'eau de Saint Rémy pourrait recevoir une triple destination, une destination tournée vers la découverte pédagogique de la faune et de la flore, une partie plus sportive avec des activités en lien avec l'eau dont la pêche et une activité de loisirs sur laquelle pourrait prendre place un télésiège nautique. Un grand étang, celui de la Rousse, est d'ailleurs déjà exploité par du ski nautique par la Fédération Départementale de ski nautique depuis un certain nombre d'années.

Le Maire note l'attente d'une partie de la population et les réserves, voire l'opposition, émises par une autre partie de la population et son souci est de créer un mouvement d'adhésion et non pas une divergence de point de vue entre Maiziérois. Ce sujet est donc à l'étude avec les acteurs précités.

III.2 / Intervention orale de Mme Christiane LELUBRE, Adjointe au Maire, sur les brioches de l'amitié

Mme Christiane LELUBRE, Adjointe au Maire, rappelle la vente des brioches de l'amitié qui aura lieu les 8 et 9 octobre prochain au profit de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne. Elle sera également présentée sur le marché dominical le dimanche 9 octobre 2022.

III.3 / Intervention orale de M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire, sur les équipements sportifs de la Ville

M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire, souhaite faire un point sur les installations sportives de la Commune afin que chaque membre de l'Assemblée ait le même niveau d'information.

Il y a maintenant quelques jours, les équipes du Comité Régional Olympique se sont déplacées à Maizières-lès-Metz pour remettre le label « Ville sportive » dans l'optique de Terres de Jeux 2024 en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques à Paris. La remise de ce label vient récompenser les efforts qui ont été entrepris depuis 2019 pour faire de la Ville une base arrière pour des équipes qui disputeront les JO 2024 (Lutte et Tennis de Table).

Lors du dernier Conseil Communautaire, Rives de Moselle a pris la décision de consacrer 4,5 millions d'euros pour la rénovation de la piscine Plein Soleil entraînant sa fermeture. M. CICCONE tenait à remercier cet effort car il est réalisé dans une période financière compliquée et incertaine car il est plus conséquent qu'initialement prévu (un peu plus du double).

La piscine a besoin de ses travaux qui permettront de la rendre accessible, d'améliorer ses performances thermiques et de remettre à flot l'ensemble des bassins et des infrastructures. Ces travaux permettront d'augmenter la durée de vie de la piscine et ainsi de continuer à accueillir de nombreuses activités et les élèves du Collège ou de primaire afin que l'enseignement de la natation soit accessible au plus grand nombre.

Cet été a aussi vu la poursuite des travaux sur le COSEC, dont la première phase va s'achever courant octobre. Ces derniers ont été l'occasion d'une reprise entière de la toiture, d'une isolation extérieure du gymnase, du changement des huisseries et de la réfection complète des vestiaires qui seront tous remis aux normes pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Le chantier va se poursuivre durant les prochains mois avec la rénovation du complexe de sport de combats (isolation, réfection de la toiture). La Ville a essayé d'impacter le moins possible les utilisateurs, à savoir le Collège et le Maizières AC Volley Ball.

M. CICCONE en profite pour féliciter le Maizières AC Volley Ball puisqu'il monte en Elite (à la porte du professionnalisme) et invite les Conseillers à se rendre au match de demain soir pour encourager les joueurs.

Enfin, M. CICCONE explique qu'au-delà de la remise aux normes et l'amélioration énergétique des bâtiments, la Ville s'est engagée dans l'amélioration des conditions de pratique des sports, notamment avec le changement des appareils de chauffage ou encore avec la création d'espaces de rangement et de convivialité pour les clubs sportifs et les enseignants.

M. CICCONE rappelle également le projet de réseau de chaleur auxquels de nombreux bâtiments sportifs et la piscine Plein Soleil seront raccordés. La Ville attend avec impatience la création de ce réseau au vu des coûts des énergies actuelles.

Le Maire ajoute que le Département lui a confirmé ce jour le raccordement du Collège Paul Verlaine au futur réseau de chaleur. Il rappelle d'ailleurs que celui-ci est le plus grand collège de Moselle mais également de l'Académie.

En matière de chantiers, le Maire précise que celui de l'hôpital débutera sur le plan du gros œuvre comme prévu au début du mois d'avril 2023 sachant que les travaux de défrichage et de plate-formage ont débuté et sont encore en cours.

III.4 / Intervention orale de M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, sur la situation énergétique de la Ville

M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, indique qu'il a paru important à la Municipalité de faire un point d'étape au Conseil Municipal et aux Maiziérois sur la situation de la Ville par rapport au contexte de crise actuelle et à l'augmentation du coût de l'énergie

Il rappelle que la Ville est face à des événements inédits qui plonge ses finances dans l'inconnu.

En effet, M. FOURRIER rappelle la guerre en Ukraine qui a des conséquences immédiates sur le coût de l'énergie, la flambée des prix des matières premières, l'inflation qui avoisinera les 6 à 7% et l'augmentation salariale, reflet de décisions unilatérales prises par le Gouvernement.

Malgré toutes ces inconnus, les élus doivent prendre des décisions qui engagent la Ville aujourd'hui et demain.

Comme cela avait été indiqué lors du vote du budget, la Ville sait que la tension sur les prix des énergies va impacter les budgets, même si pour le moment il est difficile de connaître exactement ces changements.

M. FOURRIER rappelle que les salaires pour 2022, suite à une décision unilatérale du gouvernement, ce sont 150 000 € non prévus au Budget. La Ville n'a aucune nouvelle sur le fait que l'état puisse prendre en compte cette somme comme cela avait été évoqué à l'Assemblée Nationale à un certain moment. De plus, suite à cette mesure, ce sont 300 000 € qu'il faudra trouver pour 2023.

Au niveau des fluides inscrits au budget de cette année, M. FOURRIER indique que l'électricité d'un montant de 408 795,91 € sera au minimum multiplié par 3 au 1^{er} janvier 2023 faisant passer cette dépense à 1 200 000 €. Au niveau du gaz : 329 610 € mais le changera se fera en mai 2023 à la date d'une renégociation du contrat et enfin le poste « essence » qui est de plus de 25 000 € mais ce poste est moins impacté vu la faible somme.

Pour le moment, la Ville a été quelque peu préservée car elle est entrée, depuis de nombreuses années, dans une stratégie d'achats groupés avec la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Commune de Richemont pour l'électricité et avec MATEC pour le gaz dans le cadre d'un marché spécifique où les prix ont été négociés au printemps 2020 pour une durée de trois ans.

D'autres postes importants voient le montant augmenter, tels que le marché transport : + 30 000 €, celui du nettoyage : entre 5 et 10 % d'augmentation tout comme celui de la restauration.

M. FOURRIER évoque aussi les travaux du périscolaire Dany Mathieu qui verra une augmentation de 45 % de l'enveloppe qui avait été budgétée.

Malgré le contexte compliqué, la Ville n'a pas attendu la crise pour agir et réagir. Ainsi, depuis 2014, elle a la volonté de réhabiliter le patrimoine communal, puisqu'il a été inscrit au Plan pluriannuel d'investissement et M. FOURRIER liste quelques chantiers :

- L'isolation des combles dans une majorité de bâtiments notamment scolaires;
- L'isolation complète du gymnase Victor Hugo,
- La conception basse consommation de la maison des sœurs avec le chauffage géothermique,
- Le changement par tranche des huisseries dans les écoles Pasteur et Brioux (60 à 80 000 € par opération)
- La réhabilitation du Cosec dont la première phase des travaux est en train de s'achever au niveau de l'isolation par l'extérieur et le changement des huisseries;
- Les autres bâtiments énergivores qui vont être vendus (Maison de l'emploi, maison de la Rue des jardins, Périscolaire de Lattre).

Dans la poursuite accélérée de ces changements, M. FOURRIER informe que le Maire a chargé l'ensemble des Services de la Ville de mettre en place une stratégie de réponse face à la situation actuelle.

Ainsi, la Ville a pris la décision de lancer une étude thermique de l'ensemble de ces bâtiments (10 000 €) afin de disposer d'une photographie fiable des bâtiments et ainsi de poursuivre le mouvement engagé en 2014 d'isolation des bâtiments.

De plus, pour limiter les dépenses et suivant les recommandations du gouvernement, la température dans les bâtiments sera abaissée de 20 à 19°C. Cependant, pour garantir un bon fonctionnement et pour préserver les enfants, la température sera maintenue à 20°C dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'au sein des structures périscolaires et bien évidemment à la crèche.

Durant les prochaines semaines, les luminaires des principaux axes vont être changés par de l'éclairage urbain fonctionnant au moyen de leds. Il s'agit de la Route de Thionville, de la Grand'Rue, de la Route de Metz et de la Route de Marange.

Cela permettra de réduire les consommations électriques de 70% et de mettre en place des programmes précis de fonctionnement.

Ainsi, pour les périodes les plus avancées de la nuit, l'éclairage public verra son intensité diminuer permettant de cumuler cette économie à celle offerte par le passage à la technologie leds tout en évitant le choix binaire de la coupure, qui peut poser des problèmes de sécurité.

Pour terminer, M. FOURRIER souhaite saluer la clairvoyance qui a été celle de la Municipalité en 2017 quand a démarré la première étude sur la réalisation d'un réseau de chauffage urbain, alors que le contexte énergétique était indéniablement moins favorable qu'il ne l'est aujourd'hui.

Grâce à cette volonté, Maizières-lès-Metz disposera dans les prochaines années d'un réseau alimenté par une ressource bois locale. Cette infrastructure est la garante, via la délégation de service public décidée par cette Assemblée au profit de l'UEM, d'économies importantes pour la Ville tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

M. FOURRIER indique que tous les leviers sont actionnés et la Municipalité essaye d'être le plus réactive possible dans un contexte nébuleux et évolutif mais il faudra du temps et du financement pour avancer.

M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal du Groupe « Mieux vivre à Maizières » indique avoir été contacté par des riverains qui souhaitent illuminer leurs maisons pour les fêtes de Noël et lui demandaient son avis. M. CARRELLI leur a répondu, en espérant ne pas s'être trop engagé, qu'il serait possible de le faire dans la mesure où il serait utilisé uniquement des programmeurs et des lumières leds. Le Maire lui répond qu'une réflexion est mener en la matière. La Ville bénéficiera bien évidemment d'illuminations mais ciblées sur certains lieux les plus fréquentés ; sans utiliser les luminaires énergivores et en privilégiant les leds.

Le Maire rappelle qu'il y a quelques mois, il avait été dit que la Municipalité était trop prudente sur le plan financier de manière à garder des marges manoeuvres afin d'affronter des situations délicates si elles devaient se présenter. Tout en ayant des projets qui voient le jour dans toute la Ville, il se réjouit aussi de cette grande prudence sur le plan budgétaire parce qu'il faut pouvoir répondre à des situations d'urgence exceptionnelle, hors norme et cette prudence permet, du coup, de répondre à ces situations. Le Maire voudrait d'ailleurs saluer tout le travail qui est effectué par M. FOURRIER, par le Conseil Municipal et par les services car ce n'est pas chose aisée et il pense qu'en mêlant prudence et ambition, la Ville arrivera à obtenir des résultats sécurisés sur le plan municipal.

M. FOURRIER souhaite rebondir sur ses propos relatifs au chauffage dans les bâtiments communaux et demande à chaque Conseiller de remonter aux différentes Associations les nouvelles normes de chauffage dans les bâtiments et leur proposer de se vêtir plus chaudement.

Le Maire ajoute que les usagers des bâtiments municipaux sont aussi des contribuables et qu'il faut savoir allier une activité associative avec une certaine raison sur le plan de la consommation énergétique, c'est parfaitement supportable.

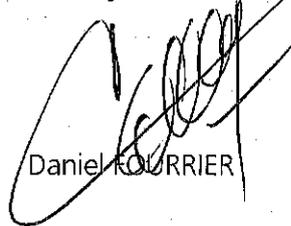
L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire,
Président de Rives de Moselle,
Conseiller Départemental de la Moselle,



Julien FREYBURGER

Le Secrétaire de séance,
1er Adjoint au Maire,



Daniel FOURRIER